



Ville de
Limoges

Mairie de Limoges
Direction de l'Eau
BP 3120

87031 LIMOGES Cedex

1 <http://www.ville-limoges.fr>

Accueil des abonnés : Tel 05 55 45 62 36

Partie à remplir par le propriétaire

HABITAT COLLECTIF
DEMANDE DE CONTRAT INDIVIDUALISE
AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

● **A retourner à la**
Direction de l'Eau dans un délai de 7
jours à compter de l'entrée dans les
..

Je, soussigné,

Propriétaire ou représentant la Copropriété ou la Société * :

en qualité de :

Adresse :N° téléphone :

Adresse de l'habitation individualisée :

BAT/ : ETAGE : APPARTEMENT : N° CONTRAT :

Certifie que Mr, Mme, Mlle.....
est(ont) bénéficiaire(s) d'un bail pour la location de l'habitation ci-dessus désignée, pour une durée de à compter du.....

Il(s) est (sont) donc autorisé(s), suivant les termes du formulaire de prise en charge de locataire, à bénéficier d'un contrat d'abonnement aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Fait à le..... Signature,

Partie à remplir par le(s) occupant(s) ou le(s) locataire(s) entrant :

Nom du (des) locataire(s) ou occupant (s) :

Adresse :N° téléphone :(facultatif)

Je, soussigné(s)....., déclare avoir souscrit, auprès du propriétaire précité, un contrat de location de l'habitation précitée, pour une occupation personnelle ou pour M.....Lien de parenté : L'habitation sera occupée parpersonne(s).

Je sollicite l'ouverture d'un abonnement aux services publics de l'eau et de l'assainissement, à compter du :

Je m'engage à régler les factures correspondantes. Elles seront à adresser à l'adresse suivante (si différente de celle de l'habitation)

Fait à : le..... Signature*,

*** Signature(s) du (des) locataire(s) ou occupant(s)**
Joindre une photocopie d'une pièce d'identité du ou (des) locataire(s), ou extrait K. bis pour les sociétés.
Tout changement de situation devra être signalé à la Direction de l'Eau.

Lors de la résiliation du contrat de bail, un imprimé de demande de résiliation d'abonnement devra être rempli et signé simultanément par le propriétaire et le locataire partant et transmis à la Direction de l'Eau..
Dans le cas d'un départ de locataire non signalé, les consommations d'eau continueront d'être facturées à ce dernier jusqu'à ce que le nouveau locataire se soit déclaré ou que le propriétaire en ait informé la Direction de l'Eau.
Dans le cas où le formulaire de résiliation, complété et signé par les deux parties, ne serait pas adressé à la Direction de l'Eau dans un délai de sept jours, les consommations d'eau seront systématiquement facturées au propriétaire.
Les imprimés de demande d'abonnement et de résiliation peuvent être demandés à la Direction de l'Eau.

Relevé* effectué le : Index compteur :
(*) : Le relevé d'index à la date d'entrée dans les lieux par le locataire pourra être effectué par un agent de la Direction de l'Eau à la demande du propriétaire ou du locataire.(Contacter l'accueil des abonnés au numéro indiqué en haut du formulaire).

Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.